

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE PEIPIN EN DATE DU 29 MARS 2016

L'an deux mille seize, le vingt neuf mars à 19 heures,
le **CONSEIL MUNICIPAL** de cette Commune, appelé à siéger régulièrement
par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée
des rapports subséquents et adressée au moins trois jours avant la
présente séance, en application des articles L.2121-7 ET L.2122-8 du Code
Général des Collectivités Territoriales ,
s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses
séances,
sous la présidence de Monsieur Frédéric DAUPHIN, Maire,

Nom Prénom	Présents	Absents Excusés	Pouvoir	Absents
Frédéric DAUPHIN	X			
Joëlle BLANCHARD	X			
Grégory BERTONI	X			
Béatrice FIGUIERE	X			
Philippe SANCHEZ- MATEU	X			
Sabine PTASZYNSKI	X			
Robert ESCARTEFIGUE				X
Sophie GRAIN				X
Ahmed CHOUABBIA				X
Dorothée DUPONT	X			
Alain RICARD	X			
Joëlle BOUCHET	X			
Corinne FLACHER	X			
Farid RAHMOUN				X
Bernard ENGEL				X

Secrétaire de séance : Béatrice FIGUIERE

Le procès verbal de la séance du 23 février 2016 est adopté à l'unanimité.

COMPTE RENDU DES DÉLÉGATIONS DU MAIRE.

Monsieur le Maire indique qu'il a signé par délégation, en application de la délibération n°11/140408 en date du 08/04/2014 les contrats d'assurances auprès de la SMACL Garanties statutaires et conditions particulières à compter du 1er janvier 2016.

1 - COMPTE DE GESTION 2015 : COMMUNE, EAU ASSAINISSEMENT, POMPES FUNÈBRES.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les comptes de gestion 2015 : budget principal, budget eau et assainissement, budget des pompes funèbres arrêtés par M. le Trésorier de Volonne.

Le Conseil Municipal ,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le RECEVEUR a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2015 au 31 Décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le RECEVEUR, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

2 - COMPTE ADMINISTRATIF 2015 : COMMUNE, EAU ASSAINISSEMENT, POMPES FUNÈBRES

M. Frédéric DAUPHIN ne prend pas part au vote, la présidence est assurée pour cette délibération par Mme Sabine PTASZYNSKI.

Le Conseil Municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par M. Frédéric DAUPHIN,

Après s'être fait présenté le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Après avoir entendu le compte de gestion de l'exercice 2015,

1°) donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

Compte administratif BUDGET PRINCIPAL

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés N-1		430 934,78	40 961,44	22 902,68	40 961,44	453 837,46
Réalisations de l'exercice	1 155 315,00	1 174 881,40	1 454 180,23	1 206 149,32	2 609 495,23	2 381 030,72
Totaux	1 155 315,00	1 605 816,18	1 495 141,67	1 229 052,00	2 650 456,67	2 834 868,18
Résultats de clôture		450 501,18	266 089,67		266 089,67	450 501,18
Restes à réaliser			58 300,00	0,00	58 300,00	0,00
Totaux cumulés	1 155 315,00	1 605 816,18	1 553 441,67	1 229 052,00	2 708 756,67	2 834 868,18
Résultats définitifs						126 111,51

Le résultat du vote est le suivant :
 Pour : 9 voix
 Contre : 0
 Abstention : 0

Compte administratif BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés N-1	122 457,36		61 198,80		183 656,16	0,00
Réalisations de l'exercice	309 040,11	508 418,53	327 766,28	268 402,15	636 806,39	776 820,68
Totaux	431 497,47	508 418,53	388 965,08	268 402,15	820 462,55	776 820,68
Résultats de clôture		76 921,06	120 562,93		120 562,93	76 921,06
Restes à réaliser			268 070,00	230 810,00	268 070,00	230 810,00
Totaux cumulés	431 497,47	508 418,53	657 035,08	499 212,15	1 088 532,55	1 007 630,68
Résultats définitifs					80 901,87	

Le résultat du vote est le suivant :
 Pour : 9 voix
 Contre : 0
 Abstention : 0

Compte administratif BUDGET POMPES FUNEBRES

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés N-1		2 248,72	26 816,52		26 816,52	2 248,72
Réalisations de l'exercice	664,31	11 005,00	0,00	0,00	664,31	11 005,00
Opérations non budgétaires						
Totaux	664,31	13 253,72	26 816,52	0,00	27 480,83	13 253,72
Résultats de clôture		12 589,41	26 816,52		26 816,52	12 589,41
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Totaux cumulés	664,31	13 253,72	26 816,52	0,00	27 480,83	13 253,72
Résultats définitifs					14 227,11	

Le résultat du vote est le suivant :
 Pour : 9 voix
 Contre : 0
 Abstention : 0

2°) Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, aux résultats d'exploitation de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

3 - AFFECTATION DES RÉSULTATS 2015.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Frédéric DAUPHIN, Maire,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015, ce jour,
Considérant les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015

BUDGET PRINCIPAL

Constatant que le compte administratif présente :

- Un résultat positif de 450 501,18 € en section de fonctionnement
- Un besoin de financement en investissement de 266 089,67 €

Considérant qu'il est nécessaire d'affecter à la section d'investissement de quoi couvrir au minimum le besoin de financement, soit 266 089,67 € ;

Considérant la proposition de M. le Maire d'affecter 266 089,67 € à l'investissement pour améliorer l'autofinancement de la section ;

L'Assemblée, après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'affecter 266 089,67 € au financement de la section d'investissement, par inscription au compte R1068

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Constatant que le compte administratif présente :

- Un résultat positif de 76 921,06 € en section de fonctionnement
- Un besoin de financement en investissement de 120 562,93 €

La section de fonctionnement ne permettant pas de couvrir les besoins en investissement :

- Le résultat de fonctionnement est reporté en section de fonctionnement au R002
- Le solde d'exécution d'investissement est reporté en section d'investissement au D001

BUDGET POMPES FUNEBRES

Constatant que le compte administratif présente :

- Un résultat positif de 12 589,41 € en section de fonctionnement
- Un besoin de financement en investissement de 26 816,52 €

La section de fonctionnement ne permettant pas de couvrir les besoins en investissement :

- Le résultat de fonctionnement est reporté en section de fonctionnement au R002
- Le solde d'exécution d'investissement est reporté en section d'investissement au D001

4 - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX POUR 2016

Monsieur le Maire indique que chaque année les services du Trésor notifient aux communes des bases de fiscalité relatives à la Taxe d'Habitation (TH), la taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (FB) et la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (FNB).

Sur ces bases s'appliquent des taux qui sont fixés par le conseil municipal au moment du vote du budget primitif, conformément à des règles nationales, notamment en matière d'interaction entre les différentes taxes.

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-29, L. 2311-1 et suivants, L. 2312-1 et suivants, L. 2331-3,

- Vu le Code général des impôts et notamment ses articles 1636 B sexies et 1636 B septies,
- Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale,
- Vu les lois de finances annuelles,
- Vu l'état n° 1259COM portant notification des bases nettes d'imposition des taxes directes locales et des allocations compensatrices.

Considérant que les taux d'imposition pour l'année 2015 s'établissaient de la manière suivante :

- Taxe d'habitation : 10,78 %
- Taxe sur le foncier bâti : 23,87 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 104,63 %

Monsieur le Maire présente pour 2016 une variation différenciée entendant que le taux de foncier non bâti ne peut augmenter plus ou diminuer moins que celui de la taxe d'habitation.

En conséquence, Monsieur le Maire propose pour 2016 les taux d'imposition suivants:

- Taxe d'habitation : 11,85 %
- Taxe sur le foncier bâti : 26,25 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 105,00 %

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- fixe à l'unanimité, les taux d'imposition pour l'année 2016 comme suit :
 - Taxe d'habitation : 11,85 %
 - Taxe sur le foncier bâti : 26,25 %
 - Taxe sur le foncier non bâti : 105,00 %
- délègue à Monsieur le Maire sa signature pour tout document relatif à cette affaire.

BUDGETS 2016 : COMMUNE, EAU ASSAINISSEMENT, POMPES FUNÈBRES.

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal les propositions budgétaires pour l'exercice 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte :

- à l'unanimité le budget principal de la commune pour 2016 qui s'équilibre de la façon suivante

- en section de Fonctionnement, dépenses/recettes	1 356 410 €
- en section d'Investissement, dépenses/recettes	707 760 €

- à l'unanimité le budget annexe de l'eau et l'assainissement pour 2016 qui s'équilibre de la façon suivante :

- en section de Fonctionnement, dépenses/ recettes	672 400 €
- en section d'Investissement, dépenses/recettes	598 260 €

- à l'unanimité le budget annexe des pompes funèbres pour 2016 qui s'équilibre de la façon suivante :

- en section de Fonctionnement, dépenses/recettes	17 000 €
- en section d'Investissement, dépenses/recettes	26 820 €

SUBVENTIONS MUNICIPALES AUX ASSOCIATIONS ET PARTICIPATIONS

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'au cours de cette séance il a été voté le budget principal de la commune.

Il présente le détail des subventions et participations à verser, tel que mentionné dans le document annexé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité le détail présenté.

Monsieur le Maire donne la parole aux personnes présentes. Les réponses sont apportées aux questionnements.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.

Fait à Peipin, le 30 mars 2016.
Le Maire,

La Secrétaire de séance,

Frédéric DAUPHIN

Béatrice FIGUIERE